infos@viaaduc.com
01.89.53.69.70
formation.viaaduc.com

Référent Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Permettre aux membres de la délégation du personnel du CSE de bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail conformément à l'Article L 2315-18 du Code du Travail.

Formation dispensée en présentiel ou à distance

Référence : SSCT-RSSCT

Tarif inter : 3100 € HT

Durée : 5 jours

Certification : Non

Les prérequis pour suivre cette formation

- Avoir suivi la formation initiale en SSCT (conseillé).

Les objectifs pédagogiques

- L'établissement et le suivi du DURP dématérialisé par le référent.
- Assimiler le cadre réglementaire relatif au poste de référent santé et sécurité au travail.
- Déceler et mesurer les risques professionnels.
- Analyser les conditions de travail.
- Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise.
- Permettre aux membres de la délégation du personnel du CSE de bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail conformément à l'Article L 2315-18 du Code du Travail.

A qui s'adresse cette formation ?

- Toute personne élue au CSE.

Programme de la formation

Tour de table

- Objectifs, durée et enjeux de la formation.

Programme de la formation

Les enjeux de la prévention

- Hygiène, sécurité et conditions de travail.
- Responsabilité civile et pénale.

Les acteurs de l'hygiène et sécurité

- Acteurs internes et externes (Inspection du Travail, CARSAT, médecin du travail...).
- Encadrement : délégation de pouvoir.

Les Prérogatives du CSE en matière de SSCT

- Aspect réglementaire, le fonctionnement.
- Les rôles et missions, les responsabilités et les limites.
- Savoir privilégier le dialogue social et accompagner les transformations par la concertation.

Cadre réglementaire

- Danger grave et Imminent,
- Sources du Code du Travail, Programme annuel de prévention…

Etudier les accidents du travail

- Définitions AT/MP, accident de trajet, TF/TG, enjeux.
- Résolution des problèmes par la méthode de l'arbre des causes.

La Visite Sécurité

- Facteurs potentiels d'accidents Les moyens d'observation.
- Savoir échanger avec les salariés.
- Savoir aborder les sujets et argumenter en réunion

Analyser une Situation de Travail

- Les principaux types de risques.
- Identification, analyse, hiérarchisation des risques et réalisation du Document unique.
- Principes généraux de prévention.
- Mesures de prévention, cotation et mesure de l'efficacité Pénibilité au travail.

Tour de table en fin de formation

- Evaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto-évaluation de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression.

Certification Préparée

- Aucune

Méthodes Pédagogiques

- Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage
- La formation est constituée d'apports théoriques, d'exercices pratiques, de réflexions et de retours d'expérience
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d'une feuille d'émargement

Formateur·rice

- Consultant-Formateur expert en santé, sécurité et conditions de travail.

Méthode d'évaluation des acquis

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

Modalité et délai d'accès à nos formations

ViaAduc met en place un ensemble de dispositifs pour accueillir, accompagner et adapter ses formations aux personnes en situation de handicap (PSH). Notre référent(e) handicap se tient à votre disposition au **01.71.19.70.30** ou par mail à referent.handicap@viaaduc.com pour tout besoin d'aménagement, afin de vous offrir la meilleure expérience possible.

Toute demande d'inscription à une formation inter-entreprises peut s'effectuer jusqu'à 1 semaine (5 jours ouvrés) avant le début de la formation :

- par téléphone au 01 71 19 70 30
- par e-mail : à l'adresse de votre chargé d'affaires ou à infos@viaaduc.com
- sur notre site WEB : https://formation.viaaduc.com/
- par courrier, à l'adresse suivante : ViaAduc– 152 Avenue de Malakoff – 75116 PARIS

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, le délai d'organisation moyen est de 2 semaines (10 jours ouvrés). A défaut de convention formelle particulière pour une session sur site Client, ViaAduc n'est pas tenu d'effectuer l'installation de la salle de formation et utilise les moyens informatiques mis à disposition par le Client.

Mise à jour : 26-02-2024